

---

Jean-Louis Schlegel

## **Alain Tallon, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI<sup>e</sup> siècle***

Paris, Presses Universitaires de France, 2002, 315 p. (bibliogr., index, annexes) (coll. « Le noeud gordien »)

---

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Jean-Louis Schlegel, « Alain Tallon, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI<sup>e</sup> siècle* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 128 | octobre - décembre 2004, document 128.92, mis en ligne le 18 novembre 2005. URL : <http://assr.revues.org/2700>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales  
<http://assr.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://assr.revues.org/2700>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© Archives de sciences sociales des religions

Dans le septième chapitre, R.S. remet en question l'affirmation selon laquelle la religion a pour fonction de soutenir et maintenir l'ordre moral. Selon lui, ce sont des conceptions particulières du divin qui confèrent aux religions le pouvoir de maintenir l'ordre moral. Il étaye son argumentation par des exemples pris en Europe, en Turquie et en Inde. Une réflexion plus méthodologique clôt l'ouvrage ; l'A. insiste ici sur la nécessité de rechercher et d'explorer de nouvelles sources pour étudier les faits religieux. En bref, cette collection d'essais a pour qualité de remettre en question ou d'interroger des présupposés de l'étude des faits religieux. Par ses réflexions audacieuses, surprenantes parfois, elle contribue de manière stimulante à la sociologie des religions et engage véritablement au débat scientifique.

Véronique Altglas.

128.92

TALLON (Alain).

**Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI<sup>e</sup> siècle.** Paris, Presses Universitaires de France, 2002, 315 p. (bibliogr., index, annexes) (coll. « Le nœud gordien. »).

S'interroger sur l'existence et les manifestations d'une conscience nationale dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle nécessite avant tout de partir de sources diverses mais propres au XVI<sup>e</sup> siècle, de manière à tenter de proposer une explication cohérente. Même pendant les guerres de religion, la « communauté de destin » se pense en termes religieux mais la réalité qui s'impose à partir de 1550 est celle des liens entre conscience nationale et absence de communauté de foi. A.T. revient donc sur l'historiographie des gallicanismes épiscopal et parlementaire et sur ce qui définit l'unité du royaume : la monarchie mais aussi l'Église de France avec son autonomie et son organisation propre et dont l'existence n'en fait pas une Église d'État. Partant du principe que le gallicanisme préexiste à la réforme et que cette préexistence est essentielle pour les contemporains, l'auteur englobe l'ensemble du XVI<sup>e</sup> siècle. Parallèlement, l'angle d'approche se veut plutôt thématique cherchant à reconstituer une vision gallicane du monde. En conséquence, les principaux défis du gallicanisme au XVI<sup>e</sup> sont les suivants : doit-il accepter le retour de l'absolutisme pontifical ? Doit-il se diluer dans un État monarchique envahissant ? Doit-il s'appuyer sur les modèles anglican, genevois ou même tridentin ?

Dans une première partie, A.T. analyse l'histoire de cette conscience nationale : le

thème de la fondation apostolique, le rayonnement politique et religieux réaffirmé par exemple dans la défense de la juridiction internationale de chefs d'ordres religieux français (chartreux ou cisterciens) et le refus d'admettre l'existence possible d'hérésies dans l'histoire de France. Bien entendu, ce mythe national et gallican ne résiste pas à la rupture des années 1550. Sur le plan confessionnel tout d'abord avec la distinction entre conscience nationale et sentiment religieux. Côté protestant, le refus des reliques et des saints conduit à un rejet (teinté de prudence et d'indifférence) de certains mythes nationaux fondateurs. Côté catholique, la distinction entre sacré et profane est affirmée dans la conception tridentine. À ce « désenchantement confessionnel », s'ajoute, tout en nuance lui aussi, « le désenchantement de la nation » né de la critique historique. Ces remises en cause affectent aussi le gallicanisme royal. Tout en voulant être un roi de réforme, le roi se méfie des assemblées du Clergé de France et pense à l'établissement d'un patriarcat, il tente une politique de concorde alors que l'assemblée du clergé devient la seule structure ecclésiastique gallicane, à partir des années 1560, avant d'opérer, sous Henri IV une transformation vers une monarchie dévote qui s'épanouit sous Louis XIII. En définitive, l'attachement du clergé de France à deux maîtres, le roi et le pape, permet de neutraliser les prétentions des deux et d'assurer le maintien des libertés gallicanes.

Mais l'Église gallicane n'est pas la seule dans la chrétienté du XVI<sup>e</sup> siècle. Venise constitue un mythe politico-religieux pour la France gallicane du XVI<sup>e</sup> siècle tandis que l'Église anglicane et le catholicisme espagnol font figure de deux contre-modèles : méfiance à l'égard d'une Église devenue Église d'État pour la première, compétition, tyrannie hypocrite de la raison d'État et dénonciation du sac de Rome caractérisant le second. La fidélité de l'Église gallicane à Rome se maintient au nom de la tradition et de l'espoir d'une réforme du siège pontifical dans un sens plus moralisant (humilité du vicaire du Christ). Cela permet à l'auteur d'évoquer la « guerre pastorale » dont sort vainqueur Rome qui devient une sorte de patrie commune que les gallicans souhaiteraient plus neutre dans les conflits entre puissances catholiques. En conséquence, si au XVI<sup>e</sup> siècle, les conflits entre Rome et l'Église gallicane sont habituels, la lutte pour les libertés gallicanes et l'attachement au Saint-Siège demeurent liés.

Daniel-Odon Hurel.